

DECLARATION LIMINAIRE

CHS-DI du 17 juin 2010

Monsieur le Président du Comité Hygiène et Sécurité de l'Oise,

Mesdames et Messieurs les représentants de la parité administrative et de la parité syndicale,

Nous voici réunis, à une date beaucoup trop tardive au regard de certains dossiers, pour ce premier CHS-DI depuis la fusion départementale des deux administrations des finances publiques. Petite parenthèse, afin d'éviter d'éventuelles absences préjudiciables à la bonne tenue des CHS-DI, FO DGFIP propose qu'un calendrier annuel soit désormais établi et tenu.

Après les promesses et les discours du Ministre pour améliorer la santé au travail des agents, force est de constater que les moyens ne suivent toujours pas : encore 22 suppressions d'emplois en 2010 pour notre seul département, dans un contexte de réformes engagées dans la précipitation et sur tous les fronts. Aujourd'hui, le DUERP a l'immense mérite d'exister et relève les dangers inhérents à cette conjoncture. C'est très clair : à travers l'ensemble du département de l'Oise, le Document Unique recense une inadéquation des moyens aux objectifs, ce qui se traduit inévitablement dans les services par du stress, de l'inquiétude, du « mal-être » au travail.

FO DGFIP 60 fait donc le constat que le lien entre un état de souffrance au travail et le contexte professionnel déclencheur est à présent avéré : réductions d'effectifs et de moyens, indicateurs de performance individualisés, méthode d'évaluation, de management, restructurations incessantes, engendrent insécurité, inquiétude et souffrance au travail, y compris pour la hiérarchie. Il est grand temps d'aller plus loin pour que le problème de la souffrance au travail soit pris à bras le corps quant aux éléments déclencheurs et que soient prises les nécessaires mesures de prévention.

Dans ce contexte, il faudra Monsieur le Président aborder le délicat sujet des suicides. Un état des lieux de la situation départementale doit être dressé, afin de prévenir ne serait-ce que les tentatives de suicide et les troubles psycho-sociologiques.

Face à une telle situation, et compte tenu des dernières annonces de Monsieur Woerth, FO DGFIP 60 signale à bon entendeur qu'un recul des droits en matière de retraite se traduirait à l'évidence par une amplification des dégradations de l'ensemble des souffrances au travail s'agissant des personnels en fin de carrière. Notamment, le taux de suicide chez les personnes âgées étant statistiquement élevé, il appartiendrait bien sûr aux administrations, y compris au plan local, d'assurer le suivi requis en matière de prévention et d'en assumer les conséquences en termes de procédures et de responsabilité le cas échéant.

Mais pour l'heure, réjouissons nous de la seule bonne nouvelle pour notre département : la nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre (ACMO) à temps plein. Notre syndicat n'a eu de cesse au niveau national de dénoncer les conditions difficiles de ces acteurs de la prévention, alourdies par les restructurations et l'élaboration du Document Unique.

Par contre , Monsieur le Président, FO DGFIP Oise déplore l'absence :

- de perspective concernant le développement durable,
- de constitution d'un outil informatique commun après la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels en 2009 pour le département de l'Oise,
- de solution satisfaisante s'agissant du remplacement de notre médecin de prévention,
- de réelles mesures pour prendre en compte la souffrance au travail.

Compte tenu des nombreuses restructurations en cours, les représentants FO DGFIP membres du comité hygiène et sécurité de l'Oise demandent que soit à nouveau mentionnée de façon explicite la nécessaire information et consultation le plus en amont possible des CHS-DI et des acteurs de prévention concernant les projets de construction et de réhabilitation.

FO DGFIP souhaite être acteur de ces changements et non spectateur.

FACE AUX DEGRADATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL LIEES A LA RGPP

LA SECTION FO DGFIP OISE REVENDIQUE :

- **L'ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**
- **LA POSSIBILITE D'INTERVENIR LOCALEMENT A TOUS LES NIVEAUX DANS LES REFORMES**
 - **LE MAINTIEN DU DROIT A LA RETRAITE A 60 ANS**
- **L'ARRET DE L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATION : 40 ans c'est déjà trop !**